



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS  
CONSEIL MUNICIPAL  
26 FEVRIER 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le 26 février, à vingt heures trente, le conseil municipal légalement convoqué par M. Jérôme BÉGASSE, Maire, s'est réuni salle des Halles, en séance publique.

**20 présent(e)s :** M. Jérôme BÉGASSE, M. Frédéric SALAUN, Mme Cécile BREGEON, M. Yves LE ROUX, M. Vincent BONNISSEAU, Mme Pascale MACOURS, M. Florent BASLÉ, Mme Catherine LEBON, M. Pierre AVENET, M. Franck JOURDAN, M. William POMMIER, Mme Florence STABLO, M. Jean-Michel GUÉNIOT, Mme Séverine BUFFERAND, Mme Fabienne MONTEBAULT, M. Samuel TRAVERS, Mme Cécile MARCHAND, M. Sylvain NEVEU, Mme Leslie SALIOT, M. Oliver SCHREIBER formant la majorité des membres en exercice.

**6 Excusé(e)s :** Mme Jacqueline LE QUÉRÉ ayant donné pouvoir à Mme Catherine LEBON, Mme Morgane JÉZÉGOU ayant donné pouvoir à Mme Pascale MACOURS, Mme Katell SEVIN-RENAULT ayant donné pouvoir à Mme Cécile BREGEON, M. Guillaume HUBERT ayant donné pouvoir à Mme Cécile MARCHAND, M. Grégory FONTENEAU ayant donné pouvoir à M. Samuel TRAVERS, Mme Laura ESNAULT ayant donné pouvoir à Mme Leslie SALIOT.

**1 absent(e) :** Mme Maëlle EVARD

Secrétaires de séance : Mme Franck JOURDAN et M. Sylvain NEVEU

Date de convocation : le 13 février 2024  
2024\_02\_26\_12

Nombre de conseillers en exercice : 27

Nomenclature : 7.5.5

**Participation aux dépenses de fonctionnement de l'école privée - école Sainte Thérèse**

Rapporteur : M. Frédéric SALAUN

M. Frédéric SALAUN, rapporteur, rappelle qu'il convient de déterminer la participation aux dépenses de fonctionnement de l'école Sainte Thérèse pour les élèves en élémentaire et maternelle par rapport au coût d'un élève de l'école publique conformément au contrat d'association qui lie la commune à l'école.

**Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :**

- **fixe comme suit le montant des participations pour l'année 2024.**

|                                     |                     |
|-------------------------------------|---------------------|
| Élémentaire (109 élèves x 318.14 €) | 34 677,26 €         |
| Maternelle (61 élèves x 1 399.50 €) | 85 369,50 €         |
| <b>Total</b>                        | <b>120 046,76 €</b> |

Fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus.

Pour extrait conforme.

Le Maire : Jérôme BÉGASSE.



Mairie

B.P. 13 - 35140 Saint-Aubin-du-Cormier  
Tél : 02 99 39 10 42 - Fax : 02 99 39 23 25 - Courriel : [mairie@ville-staubinducormier.fr](mailto:mairie@ville-staubinducormier.fr)